



Barras Eric, Gaillard Bertrand

Chablis

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 23.11.23

Transmission au CE : *24.11.23

Dépôt et développement

Depuis plusieurs mois, nous pouvons observer que la dégradation de la santé des forêts s'est accélérée. Nous connaissions déjà les problèmes de scolytes sur l'épicéa et de chalarose sur le frêne. En parallèle, le sapin semblait être une essence d'avenir malgré l'évolution du climat.

Or, pour donner suite aux sécheresses répétées de ces dernières années et plus particulièrement à celles de 2022 et aux orages de grêle de 2021, nous voyons aujourd'hui que de nombreux sapins blancs dépérissent. Cette essence semble donc moins résiliente qu'espéré. Le hêtre, l'essence feuillue la plus représentée de Suisse, montre également d'inquiétants signes de faiblesse. Parmi les cinq essences les plus représentées dans le Canton de Fribourg, quatre semblent clairement menacées par les effets déjà perceptibles des changements climatiques.

En plus des inquiétudes liées à la santé des forêts, la mort précoce de nombreux arbres cause de nombreux problèmes de sécurité à proximité des routes, des sentiers, des habitations ou à la limite des surfaces agricoles.

Pour rappel, les forêts des crêtes jurassiennes ont été frappées de plein fouet en 2018. Plusieurs centaines de milliers d'arbres ont dépéri en l'espace de quelques semaines. De nombreux massifs ont dû être fermés jusqu'à l'intervention des équipes forestières mandatées pour exploiter les bois et ainsi diminuer le risque pour la population et les infrastructures. L'état d'urgence avait même été déclaré dans le Canton du Jura. Les prémices d'une crise similaire sont à ce jour clairement visibles dans notre canton.

Aujourd'hui, les forêts jurassiennes font en quelque sorte office de laboratoire pour la Suisse. Les expériences faites dans les cantons du Jura, de Bâle ou encore de Soleure doivent servir de référence pour les cantons qui font face ou qui feront face à de telles situations.

Des subventions sont disponibles pour la lutte contre les scolytes et la sécurisation des infrastructures. Cependant, la situation se dégrade rapidement et les montants alloués pour ces travaux ne suffiront pas. Par manque de moyens, les forestiers doivent déjà prioriser les interventions en fonction des risques. Certains secteurs, comme les lisières en bordure de zones agricoles, ne seront donc pas traités et poseront de sérieux problèmes à court terme. Enfin, si l'on se réfère à l'expérience jurassienne, nous pouvons partir du principe que nous sommes aujourd'hui au début d'un processus qui devrait s'étaler sur plusieurs années, voire plusieurs décennies.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Partant de ces observations, nous déposons une motion afin que des mesures puissent être prises sur le terrain avant que la situation ne nous dépasse. Aussi, nous demandons :

1. qu'un montant supplémentaire de deux millions de francs pour deux ans soit débloqué sous la forme d'un décret pour les interventions forestières qui visent à améliorer la sécurité de la population et des infrastructures ;
 2. que la loi cantonale sur les forêts soit modifiée afin de prévoir les bases légales permettant l'établissement d'un plan d'action avec les différents acteurs (Service des forêts et de la nature, forestiers, propriétaires forestiers, unités de gestion, acheteurs de bois, entrepreneurs forestiers) afin que le Canton de Fribourg soit prêt à réagir rapidement en cas de crise majeure ;
 3. que la loi cantonale sur les forêts soit modifiée afin de prévoir une base légale instituant un fonds de réserve pour que des montants soient rapidement disponibles pour pallier les urgences.
-